NORME INTERNATIONALE

ISO 13687

Première édition
2014-11-01

Tourisme et services connexes — Ports de plaisance — Exigences minimales

Tourism and related services — Yacht harbours — Minimum requirements

Numéro de référence
ISO 13687:2014(F)

© ISO 2014



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**

Introduction ..... **v**

1 Domaine d'application **1**

2 Termes et définitions **1**

3 Exigences générales **2**
3.1 Réglementation(s) 2
3.2 Bureau d'accueil ou capitainerie 2
3.3 Personnel 2
3.4 Administration 3
3.5 Assurance 3

4 Exigences environnementales **3**
4.1 Maîtrise des déchets 3
4.2 Rejet d'huiles et d'hydrocarbures 3
4.3 Eaux grises, eaux noires, eaux de fond de cale et substances dangereuses 3
4.4 Code de bonne conduite environnementale 3

5 Exigences relatives à la sécurité **4**
5.1 Kit de premiers soins 4
5.2 Lutte contre les incendies 4
5.3 Matériel de secours 4
5.4 Éclairage 4
5.5 Plan de mesures d'urgence 4

6 Signalisation **5**
6.1 Généralités 5
6.2 Symboles graphiques 5
6.3 Point d'information 5
6.4 Entrées 6

7 Services **6**
7.1 Eau douce 6
7.2 Toilettes 6
7.3 Douches 7
7.4 Électricité 7

8 Maintenance et nettoyage **7**
8.1 Généralités 7
8.2 Programme de maintenance et de nettoyage 7
8.3 Essais et inspections 7

Annexe A (informative) **Autres services** **8**

Annexe B (informative) **Eau potable** **9**

Bibliographie **10**

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

Les ports de plaisance ont une influence sociale, commerciale et environnementale mesurable et de plus en plus importante. Tout ceci a été pris en compte et motive l'élaboration de la présente Norme internationale, en raison de la nature itinérante des bateaux de plaisance et de la communauté du tourisme de plaisance.

Tout en reconnaissant que chaque port de plaisance est unique, la présente Norme internationale a pour but d'établir des exigences minimales adaptées à l'ensemble des ports de plaisance. Une attention particulière a été portée à la sécurité des utilisateurs et à la protection de l'environnement.

L'objectif de la présente Norme internationale est de mettre à disposition des exploitants de ports de plaisance un outil pratique pour:

— promouvoir la santé, la sécurité et le respect de l'environnement;

— s'assurer de la conformité aux lois applicables;

— favoriser le développement des ports de plaisance ainsi que des espaces et des secteurs proches par le partage de pratiques globales, et

— fournir aux plaisanciers des informations et des services harmonisés entre les ports de plaisance et leur proposer un large choix d'offres quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

La conformité à la présente Norme internationale ne garantit pas une totale sécurité ni une absence totale de risques.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Tourisme et services connexes — Ports de plaisance — Exigences minimales

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit des exigences minimales pour les ports de commerce et de plaisance, accueillant des bateaux de plaisance. Elle concerne les prestations de services à la communauté des plaisanciers, à l'exclusion de la normalisation des activités sportives. Le domaine d'application ne couvre pas les spécificités des chantiers navals, des ports à sec sur racks empilés, des zones de mise en cale sèche, des ports à sec, des stations-service et des plages avoisinantes.

La conformité avec la présente Norme internationale ne garantit pas une sécurité totale ou une liberté totale de risques dans le cas de conditions météorologiques anormales au-dessus d'un vent de force 9 sur l'échelle de Beaufort et de conditions de navigation extrêmes ou de vagues déferlantes.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1
eaux noires
eaux usées provenant des W.C., à l'exclusion des *eaux grises* (2.5)

2.2
eaux de fond de cale
eau qui s'accumule et qui stagne à l'endroit le plus profond d'une embarcation (2.3)

Note 1 à l'article: Les eaux de fond de cale peuvent contenir de l'huile, des détergents, des solvants, des produits chimiques et d'autres contaminants.

2.3
embarcation
bateau de n'importe quelle longueur utilisé à des fins récréatives, sportives, commerciales ou autres

2.4
eau douce (non potable)
eau contenant une faible concentration de sels dissous et utilisée habituellement pour l'hygiène, la douche, le lavage, le bain, la cuisson, etc., mais qui n'est pas destinée directement à la consommation humaine

2.5
eaux grises
eaux usées domestiques provenant des bains et des douches, des lavabos et des éviers, à l'exclusion des *eaux noires* (2.1)

2.6
point d'information
endroit facilement identifiable et *immédiatement accessible* (2.8) où sont affichées les informations concernant le *port de plaisance* (2.13)

2.7
eau potable
eau destinée directement à la consommation humaine

Note 1 à l'article: Voir l'Annexe B pour plus d'informations.

© ISO 2014 – Tous droits réservés